

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 5 août 2024 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles Saint-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. Sont aussi présentes Marie-Paule Cimon, greffière-trésorière et Magali Savoie, greffière-trésorière adjointe. Aucune personne présente dans la salle.

### **Ouverture de la séance**

#### **2024-135 Lecture de l'ordre du jour**

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

#### **2024-136 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024**

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté avec dispense de lecture.

### **Correspondance citoyenne : Dossier Les vains hectares, Demande aide financière – Couches lavables**

#### **2024-137 Demande de révision de décision – Dossier *Les vains hectares***

CONSIDÉRANT QUE la priorité de la Municipalité de Saint-Valérien est de consolider l'habitation de son territoire, particulièrement à l'intérieur des affectations agro-forestières et forestières, et d'assurer le maintien de ses services tout en conservant un équilibre financier et une taxation adéquate pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus aucun terrain disponible pour la construction résidentielle ou commerciale à Saint-Valérien;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre urbain est entièrement enclavé à l'intérieur de la zone agro-dynamique, que l'analyse de son système de traitement des eaux usées démontre qu'il a atteint sa limite, et que toute nouvelle extension du périmètre urbain vers cette zone provoquerait un dépassement de capacité de ce système et entraînerait des investissements majeurs pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole évalue, selon la loi, toute demande de dézonage en territoire agro-dynamique à l'échelle du territoire de la MRC, et que dans la MRC Rimouski-Neigette, la disponibilité de terrains au sein de la Ville de Rimouski rend improbable l'acceptation d'une demande de dézonage à Saint-Valérien;

CONSIDÉRANT QUE *Les vains hectares* est une entreprise agricole faisant de la viticulture et de la culture maraîchère sur le lot concerné par la demande depuis déjà 6 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est florissante, qu'elle se prépare à l'agrandissement de son vignoble par la plantation de près de 10 000 pieds de vignes et par la construction d'un chai, qu'elle souhaite inviter la population à participer à la vie agricole de façon récréative, et que cela représenterait un attrait touristique pour la municipalité et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la demande de l'entreprise *Les vains hectares* cadre parfaitement avec les orientations du *Plan de développement durable 2024-2034* de la Municipalité de Saint-Valérien;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la CPTAQ d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence sur la propriété de l'entreprise *Les vains hectares* est basée sur le fait qu'il manque seulement l'équivalent de 0,08 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le site choisi par *Les vains hectares* pour la construction d'une résidence ne peut pas être utilisé pour y faire de l'agriculture puisqu'il s'agit d'un cran de roches, et que l'acceptation de cette demande n'occasionnerait donc aucun impact sur la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est disposée à analyser toute proposition de la CPTAQ visant à transférer vers la zone agro-dynamique une autre parcelle, d'une superficie minimale de 0,08 ha, afin de compenser la perte en superficie de la zone agro-dynamique que représenterait l'acceptation de la demande visée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Valérien demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de réévaluer sa décision initiale concernant la demande de construction d'une résidence familiale pour les propriétaires de l'entreprise *Les vains hectares*, en fonction du contexte actuel, des considérants précédents et des nouvelles orientations gouvernementales.

La Municipalité de Saint-Valérien fera parvenir cette résolution au Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette afin de demander son appui.

Adopté avec dispense de lecture.

**2024-138 Demande aide financière – Couches lavables**

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 150.00\$ à Mme Valérie Vignola, équivalant au maximum admissible pour l'achat de 18 couches lavables neuves, tel qu'établi par l'article 2.5 du règlement # 2018-309 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables et d'affecter ce même montant de l'excédent accumulé affecté aux matières résiduelles pour cette dépense.

**2024-139 Accepter les comptes du mois de juillet 2024**

La liste des comptes du mois de juillet est classée aux archives à la section *Ressources financières* sous le numéro **05-301** et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juillet au montant de 118,963.26\$ incluant Matrec 7,060.09\$, Propulse Énergies 679.16\$ et la Ville de Rimouski 13,074.41\$ et en autorise le paiement.

**2024-140 Autorisation de paiement et affectation – Couverte Construction Communautaire (résolution 2021-204)**

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 100.00\$ à *La Couverte Construction Communautaire*, conformément à la résolution 2021-204 et d'affecter ce même montant de l'excédent accumulé non-affecté pour cette dépense.

**2024-141 Autorisation d'achat – XTRAGRIP pour abrasif**

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Somavrac C.C. pour traiter 700 tonnes d'abrasif avec le produit XTRAGRIP au coût de 13.02\$<sup>+ taxes</sup>/TM.

**2024-142 Réparation d'une gratte 45**

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation du 45 endommagé cet hiver pour servir d'équipement de remplacement et la vente de l'actuel 45 de secours.

**2024-143 Demande location Scouts – Mars 2025**

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser l'OBNL du Centre Communautaire à effectuer la location de ses locaux de jour et de nuit pour les organismes et/ou activités bénévoles.

**Correspondance générale : TECQ 2024-2028**

**Divers :**

**Dépôt du rapport annuel 2023 sur l'application du Règlement de gestion contractuelle**

**Période de questions**

La levée de la séance est proposée à 20h40 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 5 août 2024, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

\_\_\_\_\_.

---

Maire

---

Date